



©1989-2023 APM International - https://www.apmnews.com/story.php?objet=402119&idmail=.O.oQ4xQ03Sib7LrDKvHBQowFZnNa766M2p4KfwK39kRiQZiUrV69fNLIXhKZRpBVS-wF0ajMKTYIG8oYAtBRIKRJuwEZ7hjSoF_u6DLO-ffGJyh1gLNBY68NxpWLL7MvcRXqeGmfT_2QGve3vz9NMY7-75RfsM5-s7L4P0-oR8sTbSliYiOMGcDufc_rZP6WSETmNJ47qAR9HoQgpQy9GPHxILYW8883bO9RTfTh9iQaY.&usid=213873

DÉPÊCHE - Vendredi 20 octobre 2023 - 17:06

Pays de la Loire: l'action de l'ARS se territorialise

Mots-clés : #établissements de santé #ARS #soins de ville #collectivités territoriales #patients-usagers #gouvernance
#Pays de la Loire

POLSAN - ETABLISSEMENTS

PEOPLE

ENVOYÉ SPÉCIAL

(Par Sylvie LAPOSTOLLE, au congrès de la FHF Pays de la Loire)

ANGERS, 20 octobre 2023 (APMnews) - L'action de l'agence régionale de santé (ARS) Pays de la Loire se territorialise, a expliqué Isabelle Monnier, directrice générale adjointe de l'ARS et "encore pour quelques jours" directrice territoriale du Maine-et-Loire, vendredi lors du congrès de la Fédération hospitalière de France (FHF) Pays de la Loire.

Isabelle Monnier, directrice territoriale à Angers depuis quatre ans, a été nommée en juin directrice générale adjointe de l'ARS Pays de la Loire (cf [dépêche du 13/06/2023 à 15:54](#)) tout en conservant son poste de directrice de la délégation territoriale du Maine-et-Loire.

Mais elle va quitter le Maine-et-Loire courant novembre, a-t-elle confirmé à APMnews. "Nous avons voulu lier les deux fonctions pour impulser plus fort une démarche de territorialisation de l'agence pour mieux répondre, trouver ensemble des réponses dans la prévention, la promotion de la santé et l'accès aux soins". Son successeur à la direction de la délégation territoriale du Maine-et-Loire n'est pas encore nommé, a-t-elle précisé.

"Un parcours, ça s'inscrit dans un territoire. Bien sûr, il y a le GHT [groupement hospitalier de territoire] qui est une évidence, qui doit porter cette notion de parcours de soins, mais la question du territoire va au-delà", a expliqué Isabelle Monnier en introduction de la journée de la FHF régionale organisée sur les parcours de soins, santé, vie.

Elle a aussi évoqué les infra-territoires. "Depuis 2018, nous avons fait le pari que la territorialisation était un facteur d'accompagnement des acteurs et nous avons mis en place l'animation territoriale de santé. C'est une première, les Pays de la Loire étaient vraiment novateurs pour la création de ce métier: les élus, les personnes, les professionnels ont un nom, un visage qui représente l'agence", a-t-elle expliqué.

Le directeur général de l'ARS, Jérôme Jumel, souhaite "pouvoir renforcer cette territorialisation de l'action de l'agence et dans les prochaines semaines, nous allons renforcer l'action des délégations territoriales avec le soutien des directions du siège afin que les directions territoriales puissent accompagner les initiatives locales avec les élus, les professionnels de santé, avec les associations", a-t-elle annoncé.

"C'est aussi accompagner les innovations et donner la capacité aux délégations territoriales de pouvoir financer ce principe de subsidiarité mais aussi d'autoriser et de contractualiser", a-t-elle ajouté.

"Nous sommes dans une ambition de territorialisation de l'action de l'agence et cela participe de cette notion de parcours", a-t-elle déclaré.

L'idée est de donner plus de marge de manœuvre aux délégations territoriales, de faire "un circuit court" pour qu'elles puissent "coconstruire avec les acteurs locaux les meilleures solutions aux besoins exprimés", a-t-elle expliqué à APMnews.

Il existait déjà un fonds d'intervention territorial pour le financement mais l'objectif est d'expérimenter davantage, d'évaluer et de valoriser certaines initiatives sur "le dernier kilomètre" ou "l'aller-vers".

Les élus sont en prise directe avec la population qui a de plus en plus de préoccupations de santé, d'accès aux soins. "Quand ils nous connaissent", c'est très aidant, a-t-elle noté. Elle-même est arrivée en Maine-et-Loire début 2019 et s'est attachée à rencontrer les élus, les parlementaires et cela l'a beaucoup aidée pendant la crise du Covid pour coconstruire des solutions, des actions grâce à une "fluidité et une compréhension commune des enjeux".

Les animateurs territoriaux de santé, fonction créée par l'ARS Pays de la Loire avec l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP) pour qu'ils soient des acteurs de proximité et des représentants de l'agence sur un territoire, sont déployés à l'échelle de l'infra-territoire, c'est-à-dire d'un EPCI (établissement public de coopération intercommunale). C'est à cette échelle que sont construits les contrats locaux de santé (CLS).

L'animateur territorial est l'interlocuteur d'un président d'EPCI. En Maine-et-Loire, il y a neuf animateurs territoriaux en santé.

Ces animateurs comprennent les problématiques de leur territoire, évaluent les besoins et repèrent les initiatives, a développé Isabelle Monnier. Ils ont une vision globale et connaissent les autres partenaires qui ne sont pas automatiquement dans le champ de la santé. Ce sont des cadres A qui ont développé des compétences transversales.

Interrogée sur le droit de dérogation ouvert en 2023, elle a répondu que ce serait effectivement un outil. L'ARS Pays de la Loire n'en a pas encore usé, "mais cela va venir", a-t-elle aussi indiqué à APMnews.

Ce droit à la dérogation a été octroyé aux directeurs généraux d'ARS par un décret paru le 8 avril (cf [dépêche du 12/04/2023 à 14:03](#) et [dépêche du 06/06/2023 à 18:02](#)) et précisé dans une instruction publiée pendant l'été (cf [dépêche du 31/07/2023 à 14:37](#)).

sl/ld/APMnews

[SL4S2TW7Z]

©1989-2023 APM International - <https://www.apmnews.com/story.php?>

objet=402119&idmail=.o.oQ4xQ03Sib7LrDKvHBQowFZnNa766M2p4KFwK39kRiQZiUrV69fNLIXhKZRpbVS-wF0ajMKTYIG8oYAtBRIKRJuWEZ7hjSoF_u6DLO-ffGJyh1gLNBY68NxpWLL7MvcRXqeGmfT_2QGVe3vz9NMY7-75RfsM5-s7L4P0-oR8sTbSliYiOMGcDufc_rZP6WSETmNJ47qAR9HoQgpQy9GPHxILYW8883bO9RTfTh9iQaY.&usid=213873